

GUIDE CLUBS

GESTION DES URGENCES & ASTREINTE COMPETITION

Ce guide a pour objectif d'aider les clubs à savoir quand, comment et pour quelles raisons contacter la Ligue lors des week-ends de compétitions.

1. QUAND CONTACTER LA LIGUE ?

La Ligue met en place une astreinte uniquement pour les situations urgentes survenant en dehors des horaires d'ouverture habituels des services.

Période d'astreinte :

- Du vendredi 16h00 au dimanche 20h00
- Les jours fériés lorsqu'une rencontre est programmée
- Les soirs de semaine lorsqu'une rencontre est programmée

2. SITUATIONS CONCERNÉES

Vous pouvez contacter l'astreinte uniquement dans les cas suivants :

- Arrêté municipal ou terrain impraticable de dernière minute
- Forfait déclaré hors horaires d'ouverture de la Ligue
- Impossibilité matérielle ou logistique d'accueillir une rencontre
- Cas de force majeure impactant le déroulement du match
- Problème avec la tablette pour établir la Feuille de Match Informatisée (FMI)

IMPORTANT

Toute demande ne relevant pas d'une urgence ne sera pas traitée pendant l'astreinte.

3. COMMENT CONTACTER L'ASTREINTE ?

Pendant la période d'astreinte, les clubs doivent utiliser exclusivement les moyens suivants :

- Le numéro de téléphone dédié à l'astreinte : **07.80.90.31.72**
- L'adresse e-mail dédiée à la gestion des urgences : **competitions@corse.fff.fr**

NB : Les demandes doivent impérativement être envoyées depuis l'adresse e-mail officielle du club.

4. INFORMATIONS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Afin de permettre un traitement rapide, le club doit transmettre :

- Nom du club et numéro d'affiliation
- Compétition, date et horaire de la rencontre
- Description précise de la situation rencontrée
- Justificatifs nécessaires (arrêté municipal, photos, documents)

5. QUE FAIT LA LIGUE APRÈS VOTRE DEMANDE ?

L'agent d'astreinte analyse la situation et prend une décision conformément aux règlements en vigueur. Les clubs et officiels concernés sont ensuite informés par e-mail ou téléphone si nécessaire.

6. CONFIRMATION ET OBLIGATIONS DU CLUB

Toute décision communiquée par la Ligue doit être strictement respectée. Le club est responsable de la diffusion de l'information auprès de ses équipes et encadrants.

7. NON-RESPECT DE LA PROCÉDURE

Le non-respect de ce guide (absence de contact, informations incomplètes, contact hors procédure, passage en feuille de match papier) pourra entraîner l'application des sanctions prévues par les règlements sportifs.

8. RAPPEL IMPORTANT

L'astreinte est un dispositif exceptionnel destiné à garantir le bon déroulement des compétitions. Nous remercions les clubs de l'utiliser avec responsabilité.

Ligue Corse de Football
Rue Claude Papi – 20600 FURIANI
04.95.30.14.90 (standard)
07.80.90.31.72 (astreinte)
www.corse.fff.fr

